

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

DE CAHORS A LIBOS.

Tableau 1	Omnibus mixte.	Poste mixte.	Omnibus mixte.
Cahors. — Départ . . .	6 h 35	1 h 4	5 h 50
Mercuès	6 49	1 19	6 6
Parnac	7 1	1 32	6 19
Luzech	7 9	1 40	6 28
Castelfranc	7 22	1 55	6 44
Puy-l'Evêque	7 34	2 7	6 58
Duravel	7 45	2 17	7 8
Soturac-Touzac	7 55	2 27	7 18
Fumel	8 6	2 39	7 32
Monsempron-Libos Ar.	8 12	2 45	7 40
PARIS. — Arrivée . . .	11 46	4 18	2 49

DE LIBOS A CAHORS.

Tableau 2	Poste mixte.	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.
PARIS. — Départ . . .	2 h 30	9 h 50	7 h 30
Monsempron Libos—Dép.	8 40	3 5	8 55
Fumel	8 48	3 15	9 3
Soturac-Touzac	9 1	3 28	9 16
Duravel	9 10	3 38	9 26
Puy-l'Evêque	9 19	3 48	9 36
Castelfranc	9 34	4 5	9 52
Luzech	9 47	4 19	10 6
Parnac	9 57	4 30	10 17
Mercuès	10 9	4 43	10 29
Cahors. — Arrivée . . .	10 25	5 1	10 47

DE CAHORS A MONTAUBAN

Tableau 1	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.
Cahors. — Départ . . .	4 h 40	10 h 35	5 h 20
Sept-Ponts	4 50	10 45	5 31
Cieurac	5 6	11 1	5 49
Lalbenque	5 15	11 10	5 57
Montpezat	5 28	11 23	6 10
Borredon	5 58	11 55	6 42
Caussade	6 9	12 8	6 56
Réalville	6 19	12 22	7 8
Albias	6 27	12 33	7 18
Fonduve	6 36	12 45	7 28
Montauban. — Arriv.	6 48	1 2	7 45
TOULOUSE. — Arriv.	8 25	2 45	9 41

DE MONTAUBAN A CAHORS

Tableau 2	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.
TOULOUSE. — Dép.	5 h »	» »	3 h 14
Montauban. — Départ.	7 25	10 h 35	4 50
Fonduve	7 40	10 49	5 10
Albias	7 51	10 58	5 23
Réalville	8 3	11 7	5 38
Caussade	8 17	11 19	5 56
Borredon	8 35	11 36	6 20
Montpezat	9 15	12 10	7 11
Lalbenque	9 41	12 28	7 41
Cieurac	9 53	12 38	7 54
Sept-Ponts	10 9	12 51	8 12
Cahors. — Arrivée . . .	10 18	12 59	8 22

Cahors, le 23 Mars.

NOUVELLES POLITIQUES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 mars 1886.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet tendant à autoriser la ville de Paris à emprunter 250 millions.

M. le ministre de l'intérieur. — La Chambre peut voter le projet en toute sécurité. Personne ne discute l'utilité des travaux, qui ne peuvent s'effectuer qu'à l'aide d'un emprunt; mais on critique le gage de cet emprunt. Le conseil municipal de Paris a une législation spéciale et un droit de charges sur la contribution foncière pour se procurer les ressources.

Je demande la déclaration d'urgence et le vote du projet tel qu'il est présenté.

L'ajournement, mis aux voix, est repoussé par 349 voix contre 196.

L'urgence est déclarée.

La Chambre passe à la discussion des articles.

Les trois premiers articles sont adoptés.

Sur l'article 4, M. des Rotours propose un article additionnel tendant à ce que les matériaux et les machines employés dans les travaux de la ville soient d'origine française.

L'article additionnel est adopté par 328 voix contre 98.

L'ensemble du projet est ensuite adopté.

LE RÉSEAU DE L'ÉTAT

Les crédits supplémentaires au budget de 1884, pour les chemins de fer de l'Etat sont adoptés.

LA COMMISSION DU BUDGET

M. le ministre des finances. — Je prie la Chambre de mettre à l'ordre du jour de jeudi la nomination de la commission du budget. Adopté.

La séance est renvoyée à jeudi.

SENAT

Séance du 20 mars 1886

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'enseignement primaire.

L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

M. Goblet. — M. Jules Simon nous a dit qu'il

apportait une protestation au nom de la liberté; cela ne suffit pas. Il aurait fallu établir que nous violions cette liberté. Or, rien dans nos actes ne le prouve. J'ai la prétention d'être libéral. (Réclamation à droite), et je veux la liberté même pour mes adversaires.

M. Jules Simon nous a dit qu'en interdisant aux congréganistes d'entrer dans l'école publique, nous touchons à la liberté. Est-ce à la liberté de l'École? — Non, — puisque l'on peut faire des écoles libres. Mais, dit-on, nous avons porté atteinte à la liberté du père de famille, qui peut être forcé d'envoyer son enfant dans une école qui ne lui convient pas; c'est un sophisme; car l'Etat ne peut être obligé de donner à chaque père de famille, l'école qui lui convient, et il faudrait que l'on ouvre autant d'écoles qu'il y a de sectes.

Quand vous transportez le choix de l'école à la commune, vous déplacez la difficulté; mais vous n'apportez pas de solution au point de vue de la liberté, puisque la minorité se trouve opprimée.

Est-ce, que, d'ailleurs, ce sont les communes que cela intéresse? Est-ce que ce sont elles qui peuvent dire: « Mieux vaut donner tel ou tel enseignement »? Evidemment non, car c'est l'Etat que cela intéresse, c'est lui qui doit statuer, et c'est justement parce que c'est l'Etat qui établit les programmes, qui donne l'instruction, que l'école doit être neutre.

Comme les congréganistes ne peuvent pas être neutres, nous ne voulons pas de leur enseignement dans les écoles publiques. (Vives réclamations à droite).

J'avais dit que les congréganistes n'étaient pas libres, parce qu'ils étaient liés par des vœux.

M. Jules Simon m'a répondu: « Vous ne pouvez dire cela; tous les catholiques ne sont pas liés comme les congréganistes par des vœux perpétuels. »

Ce que je n'ai pas dit, par exemple, c'est que les congréganistes enseignent l'oisiveté; mais j'ai dit que leur théorie, d'après laquelle le travail était un châtiment, n'était pas une théorie moralisatrice, et qu'elle était contraire à l'indépendance et à la liberté. (Protestations à droite).

M. Chesnelong. — Voilà de la neutralité?

M. Buffet. — Dire de la morale chrétienne qu'elle est au contraire à l'indépendance, à la liberté

et à la morale, c'est outrager le christianisme. (Vifs applaudissements à droite).

M. Goblet. — Je ne fais qu'exprimer une opinion et je demande qu'on me laisse ma liberté.

A droite. — Mais vous la prenez aux autres. (Applaudissements à droite).

M. le ministre. — Nous demandons qu'on enseigne à respecter la liberté, l'égalité et la fraternité.

M. Jules Simon. — J'ai exposé, je crois, mon opinion d'une façon claire, et cependant je n'ai pas été compris par M. le ministre. Quoi qu'il en ait dit, je ne peux pas me trouver en contradiction avec moi-même. Je professe les mêmes idées qu'il y a quarante ans.

Ainsi, il m'a fait observer que j'avais réclamé qu'il y eût une maison d'école dans chaque commune: je suis toujours de cet avis-là; mais j'ai trouvé qu'on en construisait de trop belles et en trop grand nombre, dans un moment surtout où on n'avait pas d'argent. (Applaudissements à droite et au centre, réclamations à gauche, bruit prolongé).

J'ai dit aussi qu'il fallait donner des millions à l'enseignement primaire et ne pas les regretter, mais il fallait les avoir pour les donner, les employer utilement et améliorer le sort des instituteurs; vous ne l'avez pas fait. (Approbation à droite et au centre).

Vous avez lu mes livres, vous pouvez les lire encore. Vous y avez trouvé beaucoup de choses, mais il en est une que je vous défie d'y trouver; c'est que j'ai jamais demandé une loi pour me débarrasser d'un adversaire. Voilà pourquoi je suis l'adversaire de vos lois d'oppression. (Applaudissements à droite et au centre).

Votre politique est contraire à l'esprit de la France, ce pays qui porte l'égalité même chez ses ennemis et en faisant de la République une secte, vous faites le plus grand mal à la liberté, le plus grand mal à la patrie. (Applaudissements répétés sur les mêmes bancs).

L'article 17 mis aux voix, est adopté par 479 voix contre 85. (Mouvements divers).

M. Jean Macé développe un paragraphe additionnel tendant à ce qu'il soit procédé, à bref délai, à la substitution du personnel laïque au personnel congréganiste.

Cet amendement, combattu par M. Goblet, est repoussé par 155 voix contre 105.

Le premier paragraphe de l'article 18 est adopté.

Le paragraphe 2 portant que la substitution du personnel laïque au personnel congréganiste devra être complète dans un délai de cinq ans, est réservé.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Informations

A DECAZEVILLE

Lyon, 20 mars.

Le conseil municipal a repoussé par 26 voix contre 13, un crédit de 5,000 francs demandé pour les grévistes de Decazeville.

Denain, 20 mars.

Le conseil municipal de Denain a rejeté par 13 voix contre 7, une proposition tendant à voter une subvention pour les grévistes de Decazeville.

Une dépêche adressée de Decazeville au *Matin*, dit:

Louise Michel ayant accepté, sur l'invitation de MM. Basly et Camélinat, de venir faire une conférence lundi à Decazeville, les autorités ont demandé au préfet de l'Aveyron d'interdire cette conférence.

D'autre part, des instructions ont été données, pour empêcher Louise Michel d'aller à Decazeville.

On télégraphie au *Journal des Débats*:

« Toujours le même calme; la détente dans l'esprit des grévistes semble s'accroître. Nul ne doute que si les mineurs n'étaient terrorisés par M. Basly et sa suite, ils auraient déjà repris le travail. On s'attend néanmoins pour après-demain à une forte rentrée. »

Decazeville, 18 mars.

Les forges et les ateliers travaillent à plein.

Ce matin, à dix heures, on a vu déboucher sur la place centrale une voiture chargée de pommes de terre et de haricots, conduite par MM. Basly et Duc-Quercy. Sur les sacs s'élevait le citoyen Carrié, qui fumait philosophiquement sa pipe, heureux d'être voituré par un député de Paris. Cette scène a procuré à la population quelques minutes d'amusement.

mis en exécution que quand nous serons seuls. C'est pour cela que je prie M. Booth de m'excuser si j'en use sans façon avec lui, comme avec un vieil ami.

— Et je vous en remercie, monsieur!

— Alors vous consentez à ce que je fasse mettre le canot à l'eau, pour vous conduire à terre?

— Parfaitement.

— Les rives du Potomac sont émaillées de villages. Nous vous descendrons en vue de l'un d'eux.

— Je suis à vos ordres.

Saint-Denis ouvrit la porte de la cabine.

— Holà! Hippocrate, cria-t-il.

On put entendre la voix du solide quartier-maître, qui disait à son auditoire:

— Comme ça, mes enfants, je vous réponds que cela ne se passera pas ainsi. Le capitaine est un malin. Nous ne sommes certes pas venus jusqu'ici pour nous amuser ou pour chanter une ronde. Il faudra en découdre: c'est mon idée, comme ça!

Saint-Denis répéta:

— Holà! Hippocrate, bavard!

Le quartier-maître s'arrêta court. Un bruit de pas annonça que son public admirateur se dispersait, et lui-même parut en haut de l'écouille.

— Présent, dit-il.

— Le canot à la mer.

— Au fleuve! voulez-vous dire, mon lieutenant.

— Va donc toujours.

Booth réunit les mains des deux marins dans les siennes avec émotion.

— Merci encore, merci toujours, mes amis. Vous êtes de grands cœurs.

le cœur et le tordent!

— Écoutez-moi donc, répliqua gravement le capitaine du *Simoun*. Malgré vous, votre folie reviendrait... car c'est une folie. Partez, quittez l'Amérique et n'y revenez point.

— Quitter mon pays?

— Il le faut.

— Je ne pourrais jamais. Cela m'est aussi impossible que de ne pas respirer.

Non! non! ne me demandez pas cela: je ne pourrais pas le faire, je ne le ferais pas! Et vous-même allez-vous vous éloigner d'ici? Allez-vous partir? Cependant si je voulais tuer Lincoln, vous vouliez, vous, l'enlever! Chacun de nous deux le menaçait; en quoi étiez-vous plus innocent ou moins coupable que moi?

— Est-ce que je voulais l'assassiner? Est-ce que je vis dans la même ville que lui? Quoi! vous comparez votre action à la mienne? Je faisais une expédition de guerre, voilà tout! Je venais avec mon armée le combattre lui au milieu de la sienne. Puis enfin, chacun me connaissait ou pouvait me connaître pour son ennemi. Je ne me couvrais pas d'un masque pour l'immoler! Enfin j'étais un soldat, je combattais comme un soldat, et je frappais comme un soldat!

— Vous avez raison, oui je le sens... et cependant, il y a en moi quelque chose qui me dit que jamais je ne pourrai me vaincre.

— Partez, vous dis-je! Certes ce sera douloureux pour vous de quitter votre pays, mais il le faut.

— Je vous ai dit, que j'avais hésité, quand j'étais là-bas dans son cabinet; eh bien, oui, c'est vrai. Aussi quand je me suis senti arrêté par vo-

tre main je n'ai même pas pensé à résister. Je me considérais comme déjà voué à la justice. Aussi je me suis laissé aller, persuadé que j'étais le captif de Lincoln et qu'il allait me demander compte de mon insulte et de mon projet.

— Et qu'avez-vous pensé, alors?

— J'ai pensé qu'il serait juste que je fusse tué.

— Voyez! que vous vous condamniez vous-même. Vous preniez contre vous la même décision que je portais tout à l'heure. Aussi je vous le répète: partez.

Booth se leva. Il fit quelques pas dans la cabine, le front courbé. Tout à coup le relevant;

— Je partirai! dit-il.

— Merci pour vous-même! répliqua le commodore Noir en lui serrant de nouveau la main.

— Et je partirai dès demain. Si je remontais sur les planches, ma folie me reviendrait, et je ne serais plus maître de moi. Je veux fuir ma tentation.

Saint-Denis qui jusqu'alors était resté silencieux, mit la main sur l'épaule de Booth:

— Vous êtes un homme, monsieur, dit-il. Je serais heureux de vous venir en aide. Avez-vous de l'argent sur vous?

— J'ai dix mille dollars, car je comptais m'éloigner à la hâte de Washington, sitôt que mon... que mon crime eût été accompli.

— Dix mille dollars! bravo. Alors écoutez bien: nous allons vous déposer à terre et nous séparer.

— Saint-Denis! dit le commodore Noir.

— Mon cher ami, répliqua tranquillement le second du *Simoun*, j'ai en perspective un projet fort intelligent que je voudrais te soumettre. Tu l'approuveras j'en suis sûr. Mais il ne peut être

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

50

LES DRAMES DE CE TEMPS-CI

LA

FAMILLE CAVALIÉ

LES TEMPS DIFFICILES

III

HONNEUR!

Ne croyez pas que je redeviens fou. Je suis en pleine connaissance de moi. Cette neige a rafraîchi mon front brûlant. Voyez-vous, il me semble souvent que j'ai changé de corps et que je suis Brutus. Il me semble que je me suis détaché de ma personnalité pour en prendre une autre. Alors je ne suis plus Jonathan Wilkes Booth, tra-gédien, je suis Brutus, Brutus le meurtrier de César, l'ami de Cassius, l'époux de Porcia, le sauveur de Rome? Et si par hasard il me reste assez de raison pour entendre la voix de ma conscience qui me crie que j'ai tort, au lieu de capituler devant elle, je me donne les mêmes arguments que le poète à son héros, pour me prouver que je ne me suis point abusé.

Le commodore Noir tendit sa main loyale à Booth. Celui-ci y laissa tomber la sienne.

— Tenez! continua le tragédien, avez-vous vu jouer mon frère? il a autant de talent que moi; je crois même qu'il en a davantage, car il est calme, lui! Voilà comme je voudrais être; car je ne serais pas torturé par ces idées qui me prennent

Les élections de Tarn-et-Garonne.
— La sous-commission, chargée de l'examen des opérations électorales de Tarn-et-Garonne, conclut à l'annulation des élections de trois députés de droite et de M. Lasserre républicain. Un grand nombre de bulletins gommés étant contestés de part et d'autre, la sous-commission les déclare nuls et les retranche du nombre de l'ensemble des suffrages exprimés.

Dans ces conditions, aucun des candidats n'ayant réuni le minimum réglementaire de voix, le vote devrait être recommencé, si le système de la commission était ratifié par la Chambre.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

M. Combebias, maire de l'Hospitalet, suspendu de ses fonctions par arrêté préfectoral, vient d'être révoqué par décret présidentiel.

Nomination d'instituteurs. — Par arrêté préfectoral, en date du 17 mars courant, ont été nommés :

- MM. Lougayrou (Célestin), instituteur public à Labastide-du-Haut-Mont.
- Pouget (Camille), instituteur public, à Cournou (St-Vincent-sur-Lot).
- Pachins (Louis), 1^{er} adjoint à Figeac.
- Bernay (Frédéric), adjoint, à Figeac.
- Faure (Jean-Arnaud), adjoint, à Gorses.
- MM^{mes} Asfaux (Marie), institutrice publique à Trébaix (Villesèque).
- Batut (Marie), institutrice publique à Bonneville (Cardaillac), poste créé.
- Cougnard (Françoise), institutrice publique, à Pontverny (Calviac).
- Roussel (Calixte), directrice de l'école enfantine de Poybrun, poste créé.

Classe de 1885

Itinéraire relatif aux opérations du Conseil de révision.

- Lundi, 29 mars 1886, étrangers au département, hôtel de la préfecture, 2 heures du soir.
- Mardi, 30, St-Germain, à la mairie, 2 h. du soir.
- Mercredi, 31, Gourdon, à la mairie, 2 h. du soir.
- Jeudi, 1^{er} avril, Payrac, à la mairie, 2 h. du soir.
- Vendredi, 2, Salviac, à la mairie, 2 h. du soir.
- Samedi, 3, Labastide-Murat, à la mairie, 2 h. soir.
- Lundi, 5, Limogne, à la mairie, 10 h. du matin.
- Mardi, 6, Montcuq, à la mairie, 2 h. du soir.
- Mercredi, 7, Lalbenque, à la mairie, 1 h. du soir.
- Jeudi, 8, Catus, à la mairie, 2 h. du soir.
- Vendredi, 9, Cazals, à la mairie, 2 h. du soir.
- Samedi, 10, St-Géry, à la mairie, 2 h. du soir.
- Mardi, 27, Puy-l'Évêque, à la mairie, 2 h. du soir.
- Mercredi, 28, Luzech, à la mairie, 2 h. du soir.
- Jeudi, 29, Lauzès, à la mairie, 2 h. du soir.
- Vendredi, 30, Cahors (Nord), à la mairie, 2 h. soir.
- Vendredi, 7 mai, Castelnaud, à la mairie, 2 h. soir.
- Samedi, 8, Cahors (Sud), à la mairie, 2 h. du soir.
- Lundi, 10, Figeac (Est), à la mairie, 2 h. du soir.
- Mardi, 11, Latronquière, à la mairie, 1 h. du soir.
- Mercredi, 12, Lacapelle-Marival, à la mairie, midi.
- Jeudi, 13, Livernon, à la mairie, 11 h. du matin.
- Vendredi, 14, Figeac (Ouest), à la mairie, 2 h. soir.
- Samedi, 15, Cajarc, à la mairie, 2 h. du soir.
- Lundi, 24, Gramat, à la mairie, 3 h. du soir.
- Mardi, 25, St-Céré, à la mairie, 3 h. du soir.

Une nation qui a pour la défendre et la servir des soldats tels que vous, n'est pas une nation perdue. Vous m'avez rappelé au devoir, à la justice à l'honneur!

Cinq minutes après, le canot s'éloignait de la frégate, emportant Jonathan Wilkes Booth, qui allait en effet quitter les Etats-Unis, non pour tuer son crime, mais pour fuir le crime.

Le commodore Noir regarda quelques instants le canot qui s'éfaiçait dans la nuit; la neige avait cessé et les eaux du fleuve paraissaient noires comme de l'encre. Puis se retournant vers le lieutenant Saint-Denis :

— Quel plan avais-tu donc à me soumettre? dit-il.

— Tu ne trouves pas que nous sommes ridicules?

Le commodore Noir sourit.

— Parce que nous avons échoué?

— Dame!... Nous nous armions en guerre pour aller enlever le président des Etats-Unis, et nous enlevons... qui! Un tragédien. Cet homme a du génie, du patriotisme, c'est vrai; mais enfin, je le répète, nous sommes ridicules!

— Que veux-tu faire?

— Mon Dieu! je voudrais, autant que possible, réparer notre hêtise. Car nous serons bêtes si nous ne sommes pas sublimes. Or, je ne sais pas si tu es de mon avis, mais je préférerais être sublime.

— Parle donc! quelle est ton idée?

Saint-Denis hésita, comme s'il allait dire une chose monstrueuse; puis, avec un sang-froid encore plus grand, il répondit :

— Je voudrais que nous allussions prendre d'assaut la ville de Washington.

- Mercredi, 26, Bretenoux, à la mairie 1 h. du soir.
- Jeudi, 27, Vayrac, à la mairie, 3 h. du soir.
- Vendredi, 28, Martel, à la mairie, 2 h. du soir.
- Samedi, 29, Souillac, à la mairie, 1 h. du soir.
- Mardi, 29 juin, Ajournés (3^e et 4^e subdivisions), hôtel de la préfecture, 9 h. du matin.

Revue d'appel des hommes à la disposition de l'autorité militaire et des hommes classés dans les services auxiliaires.

La revue d'appel des hommes dus à la disposition, des classes de 1881 et 1883, et des hommes du service auxiliaire des classes de 1873, 1877, 1879, 1881 et 1883 s'effectuera au chef-lieu de canton, devant la mairie, le jour où le Conseil de révision se réunira pour procéder à la formation de la classe de 1885, et une heure avant la séance du Conseil.

Nouvelle militaire. — Nous sommes heureux d'apprendre que l'un des fils de M. Lanteirès, ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat, à Cahors, M. Maurice Lanteirès, maréchal des logis au 23^e d'artillerie, vient d'être admis à l'école d'artillerie de Versailles.

Conférence. — MM. les agriculteurs et les viticulteurs du canton de Labastide-Murat sont informés qu'une conférence agricole et vinicole aura lieu à la mairie de Labastide-Murat, le 28 mars 1886, à 2 heures de l'après-midi.

Objet traité : greffage sur plants américains.

La séance sera publique.

Inspection des viandes de boucherie. — Par arrêté de M. le Maire de Cahors, en date du 15 du courant, M. Edmond Pagès, vétérinaire à Cahors, a été nommé vétérinaire-expert pour l'inspection des animaux amenés à l'abattoir et des viandes destinées à la consommation dans les divers états de la Ville.

Police municipale. — Procès-verbal a été dressé contre le propriétaire de la buvette Toulousaine, rue de l'Université, pour avoir fait faire le service de son établissement par des femmes, contrairement aux prescriptions de l'arrêté de police municipale concernant le service des bonnes dans les établissements publics.

Mairie de Cahors. — Par arrêté de M. le Maire de Cahors, en date du 15 mars :

Les dépôts de décombres provenant de démolitions et autres causes, qui étaient établis sur le quai de ceinture et la promenade des Tours, sont momentanément supprimés.

Défense est faite à tous charretiers ou autres d'y déposer des matériaux, pierres et objets quelconques à partir de ce jour.

Les décombres de toute nature seront déposés à l'avenir dans les rue et place Victor Hugo.

Acte de courage.

Nous avons la satisfaction d'apprendre que notre sympathique compatriote, M. Salinié Dieu-donné, maire démissionnaire de Carnac-Rouffiac, attaché actuellement à la Cie des chemins de fer de l'Etat en qualité de chef de gare de Loçon, vient d'accomplir un acte de courage et

de dévouement qui lui fait le plus grand honneur et qui mérite une haute récompense.

Samedi soir, au moment de l'entrée en gare de Loçon du train 113, un voyageur, M. D..., porteur d'un billet de 3^e classe de la Rochelle, a traversé la voie, pour gagner le quai d'embarquement, alors que le train arrivait rapidement.

Le chef de gare, M. Salinié, apercevant l'imprudent voyageur qui allait être infailliblement écrasé, s'est précipité sur lui d'un bond, et l'a renversé dans l'entrevoie.

M. Salinié a été légèrement tamponné par la locomotive; il a pu, néanmoins, aider M. D... à se relever; celui-ci n'avait aucun mal et a témoigné sa reconnaissance au chef de gare.

Accident. — Dimanche, pendant qu'une équipe d'ouvriers travaillait à la construction d'un mur de soutènement, au-dessus de la voie ferrée de Cahors à Capdenac, sur le penchant du mont Saint-Cyr, un énorme bloc de rocher, qui se trouvait au-dessus du chantier, s'est tout à coup détaché et a glissé dans la direction des ouvriers. Deux de ces derniers ont été atteints et l'un d'eux a été précipité dans le vide, d'une hauteur de 6 à 7 mètres. Dans sa chute, ce malheureux a été blessé à la tête, à la jambe et au pied droit. M. le docteur Antefage a donné les premiers soins aux blessés, dont l'état, quoique grave, ne paraît pas présenter de danger. Une enquête est ouverte pour établir à qui incombe la responsabilité de cet accident.

Accident. — Lundi, 15 mars courant, les sieurs Ch... et M..., domiciliés à Mauillac, canton de Cahors, se rendaient en voiture à la foire de Cabrerets. Arrivés à 200 mètres environ en aval du tunnel de Lapescalerie, Ch... qui conduisait, s'aperçut que le mors s'était rompu; il essaya en vain de maîtriser l'animal, qui n'ayant plus de frein, s'élança dans une course vertigineuse. La route en cet endroit longe les bords escarpés du Célé; déjà une des roues du véhicule frisant la mauvaise banquette qui borde la route, a fait croquer quelques pierres qui roulaient avec fracas dans l'eau. Nos voyageurs épouvantés sautent sur la chaussée de la route. Dans la chute, M... s'est horriblement mutilé une jambe, et Ch... en a été quitte pour quelques égratignures assez profondes.

Le cheval, livré à lui-même ne s'est pas précipité dans la rivière, mais continuant sa course, il a été arrêté à une centaine de mètres de l'accident.

PETITE CORRESPONDANCE

☒ La double taxe peut vous être appliquée si, avant le 31 janvier, vous n'avez pas déclaré être possesseur d'un billard.

☒ Oui, le Maire est exempt des droits de péage mais pour le cas seulement où ce fonctionnaire est obligé de passer d'une rive à l'autre pour cause de service.

☒ Si l'individu dont vous parlez est hors d'état d'acquiescer le prix d'un passeport, il peut lorsque son indigence est constatée, en obtenir un gratuitement. Il peut même, dans certaines circonstances, obtenir des secours de route, c'est-à-dire 15 centimes par lieue. Dans ce cas, il doit mentionner au dos du passeport le secours qu'il reçoit sur la route qu'il est tenu de suivre.

La machine jeta des sifflements aigus, elle sembla gémir et se plaindre, puis un mouvement accéléré de la frégate indiqua qu'elle marchait avec son maximum de vitesse.

Les rives du Potomac ressemblaient à ces images de kaléidoscope qui se succèdent avec une si grande rapidité. Sous le vent violent de la nuit, le pavillon confédéré flottait à l'arrière. Une large bande grise coupait en deux l'horizon, indiquant que le jour n'était pas loin. Des nuages blanchâtres commençaient à courir dans le ciel, la frégate bondissait sur l'eau. Saint-Denis surveillait les préparatifs. On polissait la croupe bronzée des canons, les fusils et les sabres d'abordage étaient mis en état.

— Je crois que nous allons nous amuser, dit tout bas Saint-Denis à son chef, pendant que celui-ci jetait sur les apprêts l'œil du maître.

— Nous arriverons en vue de la ville vers sept heures du matin...

Le temps passa, rapide. Le Simoun conservait sa vitesse inouïe. Les riverains devaient se demander quel était ce navire endiablé qui filait comme un aigle au milieu de l'espace. La distance et aussi la vitesse de la marche empêchaient de distinguer le pavillon qui flottait à l'arrière. D'ailleurs, tant que la frégate n'adoucissait pas son allure, il serait impossible de reconnaître la couleur du drapeau. Puis, on le croirait chinois, et même siamois, avant de le croire confédéré. Comment supposer qu'un bâtiment ennemi aurait une telle audace?

Vers six heures et demie, le commodore Noir cria :

— Doucement!

MONOGRAPHIES QUERCYNOISES

LE CHATEAU ET LES SEIGNEURS DE CÈNEVIÈRES (Suite).

Il s'y rendit en effet, probablement le 28 juin 1580. « Le roy de Navarre, raconte Sully, ayant passé par Montauban, Nègreplisse, Saint-Antonin, Cahors et Sennevières, pour rassembler toujours des gens à cause que M. de Chouppes qu'il avait mandé, n'estoit pas encore joint; finalement ayant fait une bonne traite, il arriva environ minuit à un grand quart de lieu de Cahors; auquel lieu dans un vallon fort plein de pierrotages, sous plusieurs touffes de noyers, où il se trouva une source qui nous fut un fort grand secours, car il faisait grand chaud, le temps esclatant de toutes parts de plusieurs grondements de tonnerre qui ne furent pas néanmoins suivis de grandes pluies; le roy de Navarre faisant luy-mesme l'ordre de ses troupes, selon qu'elles devoient marcher, attaquer et combattre, donna dix soldats des plus dispos et fermes de courage de ses deux gardes, aux deux pétardiers qui estoient, à ce que nous avons ouy dire, au vicomte de Gourdon, car aussi c'estoit luy qui avoit fait l'entreprise. » (1)

Indépendamment des pétardiers qui devaient marcher en avant, Henri IV partagea ses troupes en quatre corps. Le premier était commandé par le baron de Salignac, le second par le capitaine St Martin, le troisième par Roquelaura. Le vicomte de Gourdon commandait le quatrième, composé de douze cents arquebusiers d'élite avec lesquels il formait l'arrière garde. (2)

La résistance des cadurciens fut si vive, qu'arrivés vers le milieu du Pont-Neuf, les soldats du vicomte fléchirent un instant, mais leur chef intrépide les rallia bientôt et les fit entrer dans la ville. Le second jour du siège (30 mai), nous les voyons attaquer le couvent des Chartreux, dont-ils finirent par se rendre maîtres, malgré la résistance héroïque des moines. Le cinquième jour, ils gagnèrent le haut de la ville et mirent en déroute ceux qui défendaient le portail des Augustins. A partir de ce moment, Cahors était pris, après cinq jours d'une lutte acharnée.

« Les Huguenots, dit une chronique inédite, (3) se souvenant du massacre qu'on y avait fait de ceux de leur secte (4), n'oublièrent rien pour les venger. Plusieurs des habitants de Cahors y perdirent la vie. Ceux dont on crut pouvoir tirer quelque rançon furent conservés; Giron Dadine de Hauterres fut de ce nombre.

« Le vicomte de Gourdon, grand huguenot et par conséquent grand ennemi des catholiques le fit prisonnier. Il était gardé étroitement dans la maison du grand archidiacre (5), où le vicomte était logé, croyant sans doute tirer de lui une bonne somme d'argent. »

Raconter toutes les horreurs commises par les cal-

(1) Economies royales ou mémoires de Sully, édition Michaud et Poujoulat, p. 29.

(2) Davila, histoire des guerres civiles.

(3) Cette chronique est attribuée à un membre de la famille de Hauterres. Elle fait partie de la riche collection de manuscrits de M. L. Greil.

(4) Le 9 novembre 1561, un grand nombre de protestants avaient été massacrés dans la maison d'Oriolle, rue du Château au roi.

(5) Cette maison est actuellement habitée par les vicaires de la Cathédrale.

La machine produisit le même sifflement que quelques heures auparavant. Un frémissement fit trembler tout le corps du vaisseau, et l'eau du fleuve blanchit autour de la carène. Le Simoun marchait beaucoup plus lentement. Au loin on apercevait déjà les maisons qui annonçaient l'approche de la capitale de l'Union.

— Fermez! cria encore le chef.

Ce grincement formidable que nous avons déjà entendu, lors du combat du Simoun contre les corvettes, se reproduisit. Le vaisseau replia sa cuirasse sur lui-même. Au même instant, des grands cris retentirent : des matelots montés sur des barques ou de petits bricks avaient aperçu le drapeau confédéré.

— Avez-vous vu quelquefois un oiseau de proie tourner lentement au milieu des airs et fondre sur une perdrix cachée dans le sillon? Ce fut le même spectacle. Il y avait mouillé dans les eaux du Potomac, quinze bâtiments qui, tous portaient le pavillon blanc et rouge, étoilé sur le fond bleu. Le Simoun se jeta sur l'un et le coula; un second disparut, éventré par l'éperon, avant qu'il eût pu se reconnaître; un troisième, pris de flanc, tourna sur lui-même et s'enfonça sous les flots jaunes. Les cris augmentaient. On voyait courir sur le rivage des matelots, des gentlemen et des soldats. Le Simoun avançait toujours égrenant sur sa route les sinistres. On distinguait des coques et des bâtiments troués qui s'enfonçaient dans l'eau et des vergues qui en dépassaient encore la surface.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

ministres serait impossible. On en fit naturellement tomber la responsabilité sur le gouverneur qui était, s'il faut l'en croire, moins coupable que M. de Lavardin. Encore que vray soit, écrivait-il au roy de Navarre, le 23 juillet 1580, que vous m'avez donné verbalement le commandement de la ville de Cahors et des dépendances, je ne puis bonnement me roidir à l'encontre de M. de Lavardin qui donne toute licence au pillage comme chef des troupes réparties en ces cantons. » Quatre jours après, le prince lui écrivait de la Force : « J'ai entendu que l'on démolit tous les temples et les monastères de la ville de Cahors, qui est contre mon intention et la défense expresse que j'en ay faite pendant que j'y estois; je vous prie empêcher tels désordres et faire seulement abattre le couvent des Jacobins parcequ'il nuit à la garde de la ville... Je suis fort mal content de ce que les pillages ont si vigouement continué et que n'avez mieulx tenu la main à les empêcher. »

Le vicomte s'empressa d'exécuter les ordres d'Henri IV, au sujet du couvent des frères prêcheurs, contre lequel il nourrissait une vieille rancune, à cause d'une dette annuelle qu'il était obligé de payer au prieur du couvent, en vertu de la transaction de 1347, dont nous avons déjà parlé. On enleva tous les vases d'or et d'argent. Les tombeaux eux-mêmes ne furent pas respectés. Le gouverneur ne se contenta pas de piller et de détruire le couvent des Jacobins, il jeta un œil de convoitise sur les beaux marbres de l'autel du St-Suaire et du maître autel de la Cathédrale. Celui-ci fut mis sur deux bateaux joints ensemble et dirigé sur Cénevières, mais, en face de Galessies, il tomba dans un gouffre où on ne put jamais le retirer.

Quant à l'autel du St-Suaire, lit-on dans un manuscrit latin que nous traduisons, il fut porté dans le jardin du château de Cénevières où il servit aux cérémonies, nouveaux Balthasars, de table de jeu et de réfection. La ville de Cahors resta plus de huit mois au pouvoir des protestants; la paix de Fleix la rendit aux catholiques et, sur l'ordre du roi de Navarre, le vicomte de Gourdon en remit les clefs au sénéchal de Vezins, en février 1581. (1)

Rentré dans son château de Cénevières, Antoine de Gourdon ne tarda pas à en sortir avec ses hommes d'armes, pour aller combattre les catholiques, près de Ste-Foi, où il remporta un sérieux avantage et fit prisonnier son neveu de Mirabel. Le 20 juin 1583, Henri IV écrivit au vicomte pour le féliciter et pour demander la délivrance du jeune seigneur de Mirabel. « Vos troupes lui dit-il, sont braves et bonnes mais je sçay aussy quelles ayment grandement les pillages; » et parlant du prisonnier : « je vous prie de le relâcher, s'il persiste ou non dans son vouloir, sans parler de religion. Son exemple en attirera d'autres. »

Le jeune de Mirabel fut lui-même attiré par ce bon procédé et, neuf ans après, nous le trouvons à côté de son oncle, au siège de Villemur qu'ils contribuèrent à faire lever. Mais l'un et l'autre y furent gravement blessés. « Je ne voudrais pas perdre sy bons et sy utiles », écrivait le roi de Navarre au vicomte, le 6 novembre 1592.

L'année suivante, celui-ci était à Bergerac. Le 14 octobre 1605, Henri IV lui écrivit pour le féliciter de ce qu'il avait refusé d'entrer dans la conspiration du duc de Bouillon et pour l'inviter à se rendre à Limoges, auprès de sa personne.

L'âge et les infirmités condamnèrent Antoine de Gourdon à se renfermer dans les murs de son château qu'il avait agrandi, fortifié et embelli. Très jaloux de ses droits seigneuriaux, il réclama, en 1607, les places de Larroque-des-Arcs et de Polignac, en vertu de la substitution apposée au testament de Jean de Gourdon, de l'an 1436. Le sénéchal du Quercy rendit une sentence par laquelle il déclara ouverte la substitution, sauf à déduire en faveur d'Antoine de Fontanges, seigneur de Larroque-des-Arcs, la légitime de Pierre de Gourdon, le fondateur de la maison de Larroque.

Les frères prêcheurs revendiquèrent devant le parlement de Toulouse la rente que les seigneurs de Cénevières devaient leur payer, en vertu de la transaction de 1347. Antoine chercha tous les moyens de se soustraire à cette obligation, mais, désespérant de gagner le procès, il signa, le 9 octobre 1614, une transaction avec le frère André sous-prieur, par laquelle il s'engagea à donner annuellement et perpétuellement, au couvent des dominicains de Cahors, trois cartes de froment et une carte d'avoine. Cette rente pouvait être rachetée, moyennant 208 livres.

Antoine de Gourdon épousa successivement trois femmes: d'abord Paule de Costes, fille de Ludovic de Maine et d'Aurélien Spinola; ensuite Marguerite du Maine, fille de Jean, seigneur de Scandillac et veuve de Bernard Roger de Comminges, vicomte de Brunel, en faveur de laquelle il testa, le 21 juillet 1655 (2).

(1) Baudel, *Siège et prise de Cahors*, Annuaire de 1878.
(2) Ce testament était plutôt en faveur de l'enfant naturel qui devait naître de Marguerite du Maine. Celle-ci lui était seulement substituée. Mais la mère et l'enfant moururent.
On remarque dans ce testament un legs en faveur de Paule de Gourdon, dit de Ferrières, fils naturel de Antoine de Gourdon.

Chemin de fer de Paris à Orléans.
Remplacement des feuilles de coupons des Obligations de l'Emprunt 3 0/0.

Afin d'éviter, en juillet prochain, tout retard dans le paiement des intérêts des obligations de l'emprunt 3 0/0 de la série numérotée de 1 à 3,150,000, dont les feuilles de coupons sont entièrement épuisées, les porteurs de ces titres sont instamment priés d'en opérer le dépôt, au Service Central (Caisse des Titres), rue de Londres, 8.

Le nombre des obligations, dont les coupons sont à renouveler, étant fort considérable, il est indispensable que ces titres soient présentés à la Compagnie, avant les deux derniers mois, qui précèdent l'échéance de juillet prochain.

Les porteurs des obligations de la série ci-dessus indiquée sont prévenus que ces titres doivent être munis de leurs feuilles de coupons, pour être sans difficultés négociés à la Bourse.

Paris, le 11 février 1886.
Pour le Directeur de la Cie.
Le Sous-Directeur,
CAZAVAN.

La mortalité dans l'armée.
L'hygiène générale de l'armée en temps de paix est un des points sur lesquels devrait se porter la sollicitude des ministres de la guerre qui passent et repassent au ministère.

Tout le monde doit servir son pays, et ce principe est une des bases de nos sociétés modernes; mais il faut au moins qu'en arrivant au régiment le jeune soldat ne s'y trouve pas dans des conditions telles que ses chances de mort, déjà si grandes par suite du nouveau genre de vie qui lui est imposé, soient encore accrues dans une proportion considérable.

Ces réflexions nous ont été suggérées par la lecture d'une publication officielle sur la mortalité de l'armée française, où nous avons relevé les chiffres suivants; en 1882 il est mort 5,004 soldats; sur ce nombre, 2,248, presque la moitié, ont succombé à la fièvre typhoïde, et la mortalité à l'intérieur par cette cause s'élève actuellement à 3 pour mille de l'effectif présent.

Et qu'on ne nous dise pas qu'une mortalité aussi grande tient purement à la vie de soldat, car nous répondrons: En Allemagne, la grande pyrexie ne cause, en moyenne, que 250 décès par an, et en Angleterre, sur 1,000 hommes sous les drapeaux, la proportion des morts qui lui sont imputables ne s'élève qu'à 0,47.

Quelles sont les causes de cette déplorable situation? Elle est facile à trouver, mais, hélas! bien difficile à combattre, car elle résulte presque toutes dans les conditions défectueuses du casernement de nos troupes.

La plupart des régiments, en effet, sont logés dans des bâtiments dont la construction remonte au milieu du XVII^e siècle; d'autres, peut-être encore moins bien partagés, habitent d'anciens couvents, d'anciens greniers d'abondance accommodés tant bien que mal en vue de leur nouvelle destination.

Mais, direz-vous, un grand nombre de casernes sont de construction récente... Eh bien! cela est triste à dire, mais il faut avoir le courage de l'avouer, elles sont peut-être encore plus défectueuses que les plus anciennes.

L'on sait, en effet, sans qu'il soit nécessaire d'y insister beaucoup, à quel point, jusque dans ces dernières années, était effacé le rôle du médecin militaire. C'est à peine si on daignait le consulter pour des questions qui, comme celle du casernement, dépendaient absolument de son ressort, et écouter les objections qu'il se hasardait parfois à prononcer devant la toute-puissance de la sainte routine, ou les prétentions pseudo-artistiques d'un architecte quelconque.

Ainsi que le faisait observer dernièrement un de nos confrères les plus autorisés de la *Semaine Médicale*, il n'est que temps de porter remède à la situation que nous venons d'exposer.

Les chevaux de la cavalerie coûtent cher, et nous le reconnaissons volontiers, méritent que l'on fasse tout pour leur bonne conservation; mais enfin, à notre humble avis du moins, les hommes ont aussi une certaine valeur. S'il en meurt un peu plus que d'habitude, on en est quitte, il est vrai, pour élever de quelques unités le contingent de l'année suivante; mais qu'on y songe, les gros bataillons, maintenant, sont nécessaires pour la victoire, et la France croyons-nous, n'est pas si riche qu'elle n'ait peut-être besoin, pour son salut, de la vie du moindre de ses enfants.

Il importe donc de songer à leur conservation et de détruire dans les casernes les foyers d'infection qui propagent parmi les hommes les maladies contagieuses.

DEMANDEZ PARTOUT

L'Opinion
le plus complet et le plus intéressant des journaux à un sou.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Le quatrième et dernier fascicule, tome Xe, du *Bulletin de la Société des Etudes*, vient de paraître.

- Voici le sommaire :
- ESBATS DE GUYON DE MALEVILLE (suite).
 - OLIVIER DE MAGNY A LA SORBONNE, par M. Baudel.
 - NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. L'ABBÉ GUILHOU, par M. J. Malinowski.
 - NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. GABRIEL RUCK, par M. l'abbé Gary.
 - RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES EN 1885, par M. l'abbé Gary.
 - STATISTIQUE DES DÉCÈS DE LA COMMUNE DE CAHORS EN 1883-84.
 - PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ PENDANT LES 3^e ET 4^e TRIMESTRES 1885.
 - PROCÈS-VERBAUX DE LA SECTION DE FIGEAC.
 - LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.
 - BUREAU DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES EN 1886.
 - LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.
 - CATALOGUE GÉNÉRAL PAR NOMS D'AUTEURS DES TRAVAUX CONTENUS DANS LES DIX PREMIERS TOMES DU BULLETIN, par M. Malinowski.
 - CLASSEMENT DES DIX PREMIERS TOMES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES, par M. Malinowski.

Bibliographie

Lou chrestio enstruit sus souu piquou catotirme: Un titre très simple qui tient beaucoup plus qu'il ne promet: Celui qui connaîtra bien le petit catéchisme du diocèse de Cahors expliqué par M. l'abbé Janis, curé de Promilhanes, en patois et en français n'ignorera aucune des questions traitées dans le grand catéchisme et aura une connaissance sommaire mais suffisante de la religion catholique.

Les explications qui accompagnent chaque demande sont d'une clarté et d'une précision remarquable. Elles sont si concises qu'on pourrait accuser l'auteur d'être avare de mots pour rendre sa pensée. Cette concision toutefois n'engendre pas l'obscurité.

Dés expressions parfois naïves mais toujours de bon goût, des comparaisons simples et justes, des contrastes frappants, des mots qu'on dirait créés tout exprès, une façon *sui generis* de dire les choses font saisir du premiers coup les questions les plus relevées et découvrir des aperçus nouveaux dont on ne se doutait pas. Ce livre sera lu avec avidité par de simples amateurs de compositions originales. Ce qui captivera leur attention ce ne sera pas le texte français qui n'est que la traduction littérale du texte patois, ce sera ce dernier texte écrit en vraie langue vulgaire très différent de la vieille langue des troubadours ressuscitée par les modernes félibres.

« Se doni, dit l'auteur, o moun patoués tout de « ressenblengo que podi ombre lou francos, ocos per « noun pas trop despoysa louy moynatzes que « donu simplement oprés o letzi en francos. »

Ce petit volume de 216 pages, très bien imprimé, sera d'un grand secours aux enfants, aux parents et aux catéchistes. « *Bostre lirot*, écrit à l'auteur Mgr l'Evêque de Mende, *sero regotzut coumo un omic dins los familles chrestsiènos.* »

Ce n'est pas la seule approbation et le seul éloge que l'auteur ait reçu; Mgr l'Evêque de Cahors et M. de Blaviel vicaire général, désirent que le petit catéchisme de M. l'abbé Janis soit répandu dans les familles pour faciliter la connaissance de la religion.

Ce livre est en vente chez M. Delsaud, libraire à Cahors, prix: 1,75 par la poste.

La librairie Félix Alcan, met en vente aujourd'hui, la 2^e série à 0 fr. 50, de l'*Histoire illustrée du second Empire*, par TAXILE DELORD.

L'auteur y raconte la tentative avortée de Strasbourg et le départ de Napoléon pour l'Amérique, qu'il quitte, malgré la parole donnée, pour aller échouer aussi pitoyablement dans sa deuxième tentative de Boulogne.

L'incarcération du prince Louis au château de Ham et son évasion, terminent cette 2^e série, richement illustrée.

Le Nouveau Dictionnaire de Bescherelle. Une publication qui va certainement attirer l'attention générale est celle du *Nouveau Dictionnaire de Bescherelle*, dont la maison Garnier frères nous annonce aujourd'hui la mise en vente par livraisons. Huit années ont été employées à la refonte de l'ancien Dictionnaire de Bescherelle, et cette refonte est, nous assure-t-on, aussi satisfaisante et aussi complète que possible. Nous entre-tendrons nos lecteurs, dans un prochain numéro, des améliorations contenues dans cette nouvelle édition d'un ouvrage depuis longtemps célèbre.

En vente chez tous les libraires et dans les kiosques.

LA MUSIQUE DES FAMILLES
JOURNAL ILLUSTRÉ PARAISSANT LE JEUDI
Le numéro: 25 Centimes

Tous les jeudis paraît le numéro, donnant huit pages de musique, et huit pages de texte illustré, total seize pages.
Le numéro à 25 centimes renferme pour deux francs de musique, soit plus de cent francs de musique par an. — Abonnements d'un an: Paris 12 fr. — Départements, 14 fr. Très belle prime aux abonnés.
Un numéro est envoyé gratis et franco sur demande au directeur du journal, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

NADAUD (GUSTAVE). — *Chansons. — Poésies et Contes.* 2 beaux volumes in-8°. Prix: 16 fr. • payables 5 fr. par mois. Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

FLAMMARION (CAMILLE). — *Astronomie populaire.* 2. vol. grand in-8° illustrés de 360 gravures. 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix: 20 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Nouveau globe terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix: 33 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Partitions à crédit. — Vente (et non location) de toutes les partitions, piano seul et piano et chant, publiées à Paris, livraison immédiate, payable 5 fr. par mois jusqu'à 100 fr. d'achat; au-dessus de cette somme, le paiement est divisé en vingt mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Bibliothèque classique du piano. — Collection complète des 92 sonates de Beethoven, Clementi, Haydn, Mozart et Weber. 11 volumes grand format (1.700 pages), sur magnifique papier. Prix: 60 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND. L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Etre sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:
1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.
2^e édition, avec une gravure colorisée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.
S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Chose triste à constater! — En France, sur quatre décès, il y en a un par suite de *maladie de poitrine*. Le quart des Français meurt donc de maladies des voies respiratoires. La médecine n'avait fait sous ce rapport aucun progrès depuis cent ans, excepté le nouveau traitement par les *Dragées Russes*, qui guérissent en peu de temps toutes les bronchites réputées incurables. — Nos lecteurs trouveront les *Dragées Russes* à 1 fr. 50 le flacon, dans toutes les pharmacies.

Contre la **COQUELUCHE** TOUX et le Sirop pectoral de Nafé de Delangrenier sera donné avec succès et sans crainte aux Enfants, car il ne contient ni opium, morphine ou codéine, dont les dangers sont signalés par le Corps médical entier. Dépôts dans toutes les pharmacies. Prix: 2 francs.

VOULEZ-VOUS TOUSSER?

Prenez les *Pastilles BRACHAT*, à la *Sève de pin*, au *Lactucarium* et à la *Codéine*. Ces pastilles, d'un goût très agréable, remplacent avec une grande supériorité toutes les préparations au goudron, pâtes et sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent, en moins de 48 heures: toux, rhumes, catarrhes, asthmes, coqueluche, maux de gorge, bronchites, tant aiguës que chroniques, et, en général, toutes les maladies et inflammations des voies respiratoires.
La boîte, 1 fr. 50 franco, contre mandat ou contre 10 timbres-poste, à la pharmacie BRACHAT, 61, rue Lefebvre, Bordeaux.
Demander les *Pastilles BRACHAT* dans toutes les bonnes Pharmacies.

HUITRES On a franco de port à domicile contre mandat de 3 francs, ou 5) huitres extra, ou 72 huitres belles, ou 100 huitres ordinaires.
Ecrire à S. Amanieu, Arcachon.

BOURSE. — Cours au 23 mars.

3 0/0	80 55
3 0/0 amortissable (ancien)	83 20
3 0/0 id. 1884	00 00
1/2 0/0 ancien	104 20
1/2 0/0 1883	109 00
Dernier cours du 22 mars.	
Actions Orléans	1,362 50
Actions Lyon	1,264 50
Obligations Orléans 3 0/0	388 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	349 00
Obligations Lombardes (jouissance	321 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	327 00

(Extrait de l'Annuaire du Lot de 1886). (A suivre).

PÉPINIÈRES SÉGUELA

Près du Pont Valentré, à Cahors.

(20 hectares en culture d'Arbres et Vignes Américaines).

MISE EN VENTE DES RIPARIAS

Les Riparias à gros bois et à larges feuilles (Tomenteux et grands Glabres) de mes Vignobles de Cahors et de Langle, près Caillac ont été primés par la Société agricole et industrielle du Lot en 1885. Cette récompense atteste suffisamment avec quelle vigueur de résistance ces plants se comportent dans nos terrains du Lot. La greffe qui effraye tant de propriétaires y réussit très bien, même faite par des personnes inexpérimentées, lorsqu'elle est pratiquée dans de certaines conditions, que je me fais un plaisir de communiquer. Je me charge d'ailleurs du greffage des plants sur place, à l'entreprise et payable après la reprise, moyennant 0 fr. 05 par greffe réussie.

Nota. — Mon Etablissement autrefois en face l'Hospice est situé même rue, près le Pont Valentré.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDÉS & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habilllements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

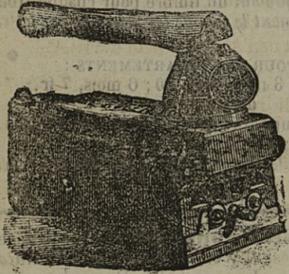
CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).



NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**
16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

COSTUMES D'ENFANTS

LUCETTE BATAILLE

TAILLEUSE

CAHORS, rue du Lycée, n° 21 — Au 1^{er} étage

PRIX MODÉRÉS

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserve en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

AVIS

M. SALINIÉ, ancien maître d'hôtel, 7, rue St-Maurice, Cahors, à l'honneur de prévenir le public, qu'il vient d'avoir la représentation d'un des plus grands domaines de l'Hérault, pour les **Plants Américains** de toutes les variétés et choix, qu'il pourra fournir promptement à des prix très avantageux et garantir les espèces.

ON désire acheter dix hectolitres **Vin rouge** naturel, à 9° alcool, remis en gare Cahors ou Montauban, au 1^{er} avril. — Adresser un échantillon (pas moins d'un litre), franco avec prix, à M. VINO, Hôtel Palais National, Cahors.

PLANTS AMÉRICAINS

SORTANT DES PROPRIÉTÉS

J. COMBETTE,
DE FRONTIGNAN

le mille.
Jacquez fructifères racinés, à 90 fr.
Jacquez fructifères en bout., à 20 fr.
Riparias Fabre, tomenteux, à :
— Géant en racinés, à 80 fr.
Riparias en boutures, à 20 fr.

Ces PLANTS sont garantis sur facture.

S'adresser à M. GAYREL, représentant à CAHORS, rue Fénélon, n° 12.

DEMANDE

M^{lle} Lucette Bataille, tailleur en COSTUMES D'ENFANT, rue du Lycée, 21, demande des apprenties.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

histoire, commerce, industrie, agriculture, vignobles, routes, chemins de fer, canaux, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

de revendra qu'à 18 fr. 75

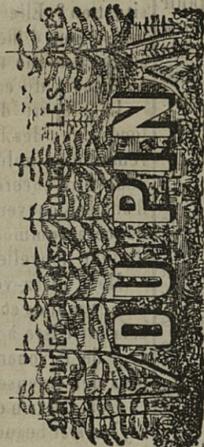
AVEC 425 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1^{re} liv. A 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 40 couleurs, est en vente chez tous les libraires

pour un spécimen gratis à PAVARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv.

Le propriétaire-gérant, Layton.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu le Grand
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membre de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les bourgeons de Sapin forment essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE.



LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la

OUATE ANTI-RHUMATISMALE DU D^r PATTISON

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez L. ESCROUZAILLES, pharmacien, (pharmacie centrale) à Cahors.

CHEMISES
sur mesure
pour
HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

COSTUMES
sur mesure
pour
HOMMES

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.